Le monteur d'opérations

Le monteur d'opérations prépare les programmes des opérations immobilières (constructions neuves, réhabilitation du patrimoine, aménagement...). Il en assure la conduite depuis la conception du programme jusqu'à la livraison des opérations.

▶ Activités principales

Le monteur d'opérations définit le programme de l'opération. Il en assure le montage sur le plan juridique, financier, technique, architectural et commercial. Il organise le concours des différents intervenants (maîtres d'œuvre, entreprises) à l'acte de construire en veillant aux respects des prestations, des coûts et des délais.

De plus en plus, son action suppose une connaissance parfaite du marché local du logement et une activité de prospection foncière. Il peut être amené également à encadrer une équipe pluridisciplinaire de collaborateurs (gestionnaires, surveillants de travaux, financiers...).

▶ Conditions d'exercice et qualités requises

Le monteur d'opérations dispose d'une formation initiale minimum de BAC + 4. Quatre profils principaux sont le plus souvent requis: ingénieur, architecte, urbaniste où aménageur… Mais l'accès à la fonction dans sa globalité implique de disposer d'une expérience dans l'une ou l'autre de ses composantes.
Enfin, le monteur d'opérations, aujourd'hui, doit être capable de mener des négociations délicates et de coordonner des partenariats complexes en particulier quand il participe à des opérations de renouvellement urbain.